

# Un syndicat au service des fleuristes

Image: Image2\_200x266.jpg

Créée en 1898, la Chambre syndicale des fleuristes de FRANCE et d'outre-mer donne naissance en 1960 à la Fédération nationale des fleuristes de FRANCE et à des chambres syndicales régionales ou départementales qui adhèrent à la Fédération, seule habilitée à négocier avec l'Etat et les syndicats de salariés au niveau national.

La Chambre syndicale des fleuristes de la Région parisienne est créée en 1960 et adhère à la Fédération. Elle prend en 1996 le nom de Chambre syndicale des fleuristes d'ILE de FRANCE.

Elle assure :

- **La défense de ses adhérents,**
- **La représentation de la profession,** auprès des pouvoirs publics (Préfecture de région, Conseil régional d'Île de France, préfectures départementales, conseils généraux, mairies),
- **La promotion du métier** de fleuriste, en lien avec les organisations interprofessionnelles comme la Confédération française des métiers d'art, VALHOR...
- **La formation** de la profession au travers de son école depuis 1950, **l'Ecole des fleuristes de PARIS.**
- **Elle assiste les chefs d'entreprise** en cas de contrôle fiscal, de concurrence déloyale.

Le métier relève de l'Artisanat depuis 1986, mais notre Chambre si elle a développé les liens avec la Chambre régionale des métiers

et de l'artisanat, garde des liens étroits avec la Chambre régionale de commerce et d'industrie et les chambres départementales.

Elle est l'héritière de la Chambre syndicale des fleuristes de FRANCE et d'outre-mer fondée en 1898.

Elle vous représente et défend vos intérêts au niveau national. Elle est le seul organisme habilité à négocier et/ou organiser :

- La convention collective nationale avec les syndicats de salariés,
- L'accord de branche sur la réduction du temps de travail (35 heures),
- Les taux de TVA,
- Les projets de lois relatives à l'artisanat, notamment sur le travail clandestin et la vente au déballage,
- L'évolution des diplômes et formations de notre métier avec le Ministère de l'Education nationale,
- Les concours au niveau national

Pierre BRUNET

[Contacter par mail](#)